

CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTS POUR LA SAISON 2021-2022

Veillez prendre note des changements temporaires de règlements suivants qui seront en vigueur pour la saison 2021-2022 :

Les compétitions de figures 13-15 ans n'auront que 2 figures

RAISONNEMENT

Alors que nous nous préparons pour les compétitions en personne en 2022, il est probable que nous devrons restreindre la quantité de personnes présentes simultanément aux abords de la piscine. En ayant seulement 2 figures, il sera possible, au besoin, de séparer le groupe en deux tout en maintenant la durée de la compétition. Si les compétitions sont virtuelles, il est plus facile de gérer seulement 2 figures.

La pige des figures sera faite plus près de la compétition qu'avant (la date exacte demeure à confirmer, mais ce sera entre 48 heures et une semaine avant l'épreuve). **Une des 2 figures proviendra du groupe obligatoire, et l'autre d'un des autres groupes.**

Les clubs pourront s'inscrire à l'épreuve de combinaison libre ou d'équipe acrobatique sans inscrire une autre routine

RASONNEMENT

Ceci est un changement temporaire de la règle 3.1.7.b., dans le but d'accorder une flexibilité accrue aux clubs dans la préparation de leur programmation suite à la saison difficile 20-21.

Il sera possible pour 1 athlète (et seulement 1 athlète) de nager dans une équipe plus jeune dans l'épreuve d'équipe

RASONNEMENT

Pour aider les petits clubs à pouvoir présenter une équipe, et à ne pas avoir d'athlète seule dans son groupe d'âge.

RESTRICTIONS

1. Seulement 1 athlète par groupe d'âge/club pourra profiter de cette règle (1 de junior à 13-15, et 1 de senior à junior)
2. Doit être première année junior ou première année senior (16 ou 19 ans)
3. S'il y a 2 athlètes dans la situation, la règle pourrait ne pas s'appliquer car un duo pourrait peut-être formé
4. S'il y a 3 athlètes dans la situation, 1 peut profiter de la règle (si les autres critères sont respectés) et les 2 autres peuvent faire un duo
5. S'il y a 4 athlètes ou plus dans la situation, la règle ne s'applique pas car les athlètes peuvent former une équipe
6. S'il y a 11 athlètes, le club peut inscrire 2 équipes de 6-5 ou 7-4, ou une équipe acrobatique ou un combo, mais ne peuvent pas utiliser cette règle. Cette mesure a été créée dans le but d'aider les petits clubs, pas les gros clubs qui ont des nombres d'athlètes difficiles à gérer (mais tout de même beaucoup d'options)
7. Les athlètes qui profitent de cette règle pour nager dans le groupe d'âge 13-15 devront participer à l'épreuve de figures, mais devront participer aux épreuves individuelles dans leur propre groupe d'âge (solo serait en junior, par exemple)
8. La permission sera accordée par le comité des règlements suite à une demande écrite du club. Les décisions sont finales et non sujettes à appel.

INFORMATION

Les questions à ce sujet peuvent être posées à Stéphane Côté, directeur des événements et communications, au stephane@artisticswimming.ca.